

ESCAPADE A NEW YORK

Du Dimanche 29 Octobre au Vendredi 03 Novembre 2023

06 jours / 04 nuits

Réf : 600 136 01

Traverser le pont de Brooklyn, se balader à travers Central Park, se perdre dans Chinatown, s'émerveiller dans les musées de New York... La magie à New-York est à chaque quartier et on ne s'en lasse pas. Cette ville ne vous laissera pas indifférent. Elle impressionne par son gigantisme ou elle envoûte par sa diversité. Car NYC c'est la ville des villes. Tout y est plus grand et plus haut qu'ailleurs, cette ville trop à l'étroit sur son île qui craque de partout ou les loyers sont inabordables a dû gagner en hauteur, après s'être étalée en assimilant toutes les villes environnantes



JOUR 1 – Dimanche 29 Octobre 2023 - FRANCE / NEW YORK

Rendez-vous à l'aéroport. Assistance aux formalités d'enregistrement (si groupe supérieur à 10 personnes au départ de la ville concernée).

Départ sur vol(s) régulier(s) de la compagnie AIR France à destination de New-York. Repas à bord.

Arrivée à l'aéroport de New-York John F.Kennedy. Accueil par notre représentant francophone.

Transfert en autocar jusqu'à votre hôtel. Installation dans votre chambre. Chambres disponibles à partir de 16h00.

Dîner libre et nuit à l'hôtel.

JOURS 2, 3 & 4 – Lundi 30, Mardi 31 Octobre 2023 et Mercredi 01^{er} Novembre 2023 - NEW YORK

Petits-déjeuners à l'hôtel

Journées et repas libres pour une découverte personnelle de la ville.

Nuits à l'hôtel

JOUR 5 - Jeudi 02 Novembre 2023 - NEW YORK / FRANCE

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Libération de vos chambres avant 12h00, possibilité de déposer vos bagages à la réception de l'hôtel.

Journée et repas libre.

Transfert à l'aéroport en autocar avec une assistance francophone.

Envol pour Paris sur vol régulier de la compagnie AIR France.

Nuit en vol et prestations à bord

JOUR 6 – Vendredi 03 Novembre 2023 FRANCE

Arrivée à Paris. Récupération de vos bagages.

VOTRE HÔTEL : **DOUBLETREE BY HILTON NEW YORK DOWNTOWN (OU SIMILAIRE)**

8 Stone Street

New York

New York 1004 Etats Unis

<https://www.hilton.com/en/hotels/nycbpd-douletree-new-york-downtown/>

L'hôtel est situé sur Stone Street, dans le quartier financier de Lower Manhattan, à cinq minutes à pieds de Wall Street, de la Bourse de New York et de Battery Park.

L'hôtel est à 1.6 km du World Trade Center et du memorial du 11 septembre.

La station de métro Whitehall Street, la plus proche, se situe à 180 mètres et en 3 stations vous rejoignez le quartier des théâtres.

HEBERGEMENT



Les chambres disposent de tout le confort.

1 ou 2 grands lits

Téléviseur

Climatisation

Salle de bain complete avec sèche cheveux

Plateau bouilloire

RESTAURATION

Petit déjeuner inclus.

Avec son restaurant sur place servant des plats italiens, l'hôtel propose tout ce dont vous avez besoin pour apprécier une bonne soirée. En fin d'après-midi, relaxer vous dans bar confortable. Vous pourrez profiter du quartier qui offre de nombreuses options de bars et restaurants



ESCAPADE A NEW YORK

Du Dimanche 29 Octobre au 03 Novembre 2023

06 jours / 04 nuits

Réf : 600 136 01

TARIF PAR PERSONNE EN € (BASE 1€=1.03\$)
20 PARTICIPANTS MINIMUM

DU DIMANCHE 29 OCTOBRE AU VENDREDI 03 NOVEMBRE 2023

En chambre double :	1310€
En chambre triple (1) :	1265€
En chambre quadruple (1) :	1230€
Tarif enfant – de 12 ans (2) :	960€
Supp chambre individuelle (3) :	512€

(1) Prix par occupant. Chambres composées de 2 lits doubles. Sur demande, selon disponibilité.

(2) partageant la chambre de deux adultes payant le plein tarif base chambre double. Attention, les réductions ne peuvent pas être cumulées.

(3) Sous réserve de disponibilité

LE PRIX COMPREND

- ✓ L'assistance Vacances Passion à l'aéroport le jour du départ.
- ✓ Le transport aérien Paris/New-York/Paris sur vol régulier AIR FRANCE
- ✓ Les taxes aéroport et surcharges à hauteur de 356€ de Paris à ce jour (sous réserve de modification)
- ✓ 1 bagage en soute par personne à hauteur de 23kg
- ✓ Les transferts en autocar aller-retour aéroport New-York/hôtel avec une assistance francophone
- ✓ L'hébergement pour 4 nuits avec petit-déjeuner buffet américain inclus du jour 2 au jour 5.
- ✓ Un carnet de voyage numérique
- ✓ L'assurance accident / rapatriement

LE PRIX NE COMPREND PAS

- ✓ Le supplément en chambre individuelle (voir le tableau).
- ✓ Les déjeuners et les dîners.
- ✓ Les dépenses à caractère personnel.
- ✓ Les prestations non mentionnées dans « le prix comprend ».
- ✓ Les frais ESTA (établissement de la demande par vos soins).
- ✓ Les frais éventuels de dépistage liés au Covid selon la situation sanitaire.
- ✓ Les éventuelles hausses des taxes aéroportuaires, du taux de change.
- ✓ La garantie annulation Vacances Passion (+4.5% du montant total des prestations).
- ✓ Les pré-post acheminement au départ des villes de province desservies par AIR France sur demande.

FERMETURE DES INSCRIPTIONS GIR 29/10/2023: 01/07/2023

HORAIRES DE VOLS A CE JOUR :

AU DEPART DE PARIS

29/10/2023	PARIS CDG/NEW YORK JFK	10H30 / 14H00	VOL AF 004
02/11/2023	NEW YORK JFK/PARIS CDG	22H30 / 10H45 (le 03/11/23)	VOL AF 007

FORMALITES POUR LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS (pour un séjour touristique de 90 jours maximum):

Passeport électronique ou biométrique (avec photo numérisée, y compris pour les enfants et bébés) ayant une validité de 6 mois après le retour + ESTA établi par vos soins (voir procédure ci-dessous)

INFORMATIONS :

Les empreintes digitales des index et une photographie du visage seront prises à chaque porte d'entrée (aéroports, ports).
Lorsque vous effectuez votre réservation, il est impératif de nous communiquer le nom d'état civil qui figure sur vos papiers d'identité.

Il nous faudra impérativement les informations ci-dessous 2 mois avant la date de départ ou lors de la réservation

- NOM (identique au formulaire ESTA)
- PRENOM
- NUMERO DE PASSEPORT (2 chiffres + 2 lettres + 5 chiffres pour les passeports français)
- DATE DE NAISSANCE
- LIEU D'EMISSION DU PASSEPORT
- DATE D'EXPIRATION DU PASSEPORT
- SEXE
- NATIONALITE
- PAYS DE RESIDENCE

ESTA : les ressortissants français qui se rendent aux Etats-Unis par la voie aérienne ou maritime et qui bénéficient du régime d'exemption de visa devront obligatoirement solliciter, via Internet, une autorisation électronique de voyage avant leur départ. Cette autorisation de voyage peut être obtenue en répondant aux questions posées sur le site Internet du système électronique d'autorisation de voyage (ESTA ou Electronic System for Travel Authorization) : <https://esta.cbp.dhs.gov> seul site habilité par les autorités américaines.

Cette procédure est désormais payante: un montant de 21 USD devra être acquitté par CB uniquement lors de la demande en ligne. Ce formulaire est à remplir par le voyageur lui-même, avec son passeport (certaines informations à saisir étant très personnelles) ; d'autre part adultes et enfants (quel que soit leur âge) sont soumis à cette procédure

La demande d'autorisation peut être déposée à tout moment avant le voyage (au plus tôt surtout en période d'été au plus tard 72 heures avant le départ).

Vous devez imprimer l'autorisation ESTA et la garder avec vous durant toute la durée du voyage.

Attention : les voyageurs n'ayant pas demandé et reçu cette autorisation pourront se voir refuser l'embarquement ou l'accès aux Etats-Unis avec 100% de frais.

Ceci ne garantit pas votre admission sur le territoire américain, celle-ci étant soumise à la décision d'un agent d'immigration lors du contrôle au poste frontière.

LE NOM FIGURANT SUR LE FORMULAIRE ESTA DOIT ETRE SAISI A L'IDENTIQUE DU PASSEPORT.
REFEREZ-VOUS A LA BARRE DE LECTURE OPTIQUE EN BAS DU PASSEPORT.

AINSI, LES 3 PIECES NECESSAIRES AU VOYAGE SERONT SIMILAIRES :
LE FORMULAIRE ESTA, LE PASSEPORT, LE NOM DU BILLET

Pour les femmes mariées, il est recommandé d'indiquer sur le formulaire ESTA le nom de jeune fille correspondant au nom inscrit dans la barre de lecture optique de votre passeport.

APIS : la procédure APIS (Advanced Passenger Information System) est une procédure de sûreté qui consiste à transmettre aux autorités d'immigration de certains états, des informations concernant tous les passagers et les membres de l'équipage.

Lors de la réservation, la transmission de ces informations, indispensables pour le voyage, vous évitera des difficultés au départ et à l'arrivée de ces pays. Le passage aux filtres d'immigration est normalement amélioré à l'arrivée.

ATTENTION : Les voyageurs qui se sont rendus en Iran, Irak, Syrie, Libye, Somalie, Yémen ou au Soudan depuis le 1er mars 2011 et les personnes ayant la nationalité iranienne, irakienne, soudanaise ou syrienne ne peuvent pas bénéficier du régime d'exemption de visa.

Ces personnes doivent solliciter un visa B1/B2 valable, selon les cas, plusieurs années auprès des autorités diplomatiques et consulaires américaines.

Compte tenu des délais de délivrance, il est recommandé d'anticiper ces démarches qui peuvent prendre plusieurs semaines.

FORMALITES SPECIFIQUES COVID AU 23/11/22 : (sous réserve de nouvelles mesures gouvernementales)

DÉPLACEMENTS VERS LES ETATS-UNIS

Depuis le 8 novembre 2021, les voyageurs de 18 ans et plus à destination des États-Unis par voie aérienne doivent obligatoirement présenter une preuve de [vaccination complète](#) contre le Covid-19 pour être autorisés à embarquer, sauf s'ils sont de nationalité américaine, résidents légaux permanents ou immigrants et quelques autres exceptions très limitées. Les transits par le territoire américain sont également concernés par cette obligation vaccinale.

Il existe un nombre très restreint [d'exceptions à l'obligation de vaccination](#) pour les ressortissants étrangers. Il s'agit notamment des enfants de moins de 18 ans, de [participants à certains essais cliniques](#) sur le vaccin contre le COVID-19, des personnes présentant des [contre-indications médicales aux vaccins](#), des personnes devant voyager pour des raisons d'urgence ou humanitaires (avec une lettre émise par le gouvernement des États-Unis confirmant le besoin urgent de voyager), des personnes voyageant avec un visa non touristique en provenance de [pays où la disponibilité des vaccins est faible \(comme déterminé par les CDC\)](#), et d'autres catégories très limitées. Les personnes bénéficiant d'une exception devront généralement attester qu'elles se conformeront aux exigences de santé publique applicables (test dans les 3 à 5 jours après l'arrivée, auto-isolement de 7 jours), y compris, à de très rares exceptions près, l'obligation de se faire vacciner aux États-Unis si elles ont l'intention d'y rester plus de 60 jours.

Par ailleurs, tous les voyageurs **devront remplir, avant de voyager, une attestation relative à leur statut vaccinal et à l'obligation de test.**(voir document joint).

RAPPEL : Toutes les pièces nécessaires au voyage (Passeport + billet d'avion + ESTA + passeport vaccinal) doivent être au même nom.

SUR PLACE : A NEW YORK

Port du masque

Depuis le 07 Septembre 2022, les masques ne sont plus obligatoires pour les transports en commun, métro mais restent fortement recommandés. ([mta.info](https://www.mta.info))

Les spectacles à Broadway, les salles de cinéma et un certain nombre de lieux additionnels, comme les établissements de soins de santé recommandent fortement le port du masque.

Spectacles à Broadway

Depuis Juillet 2022, le port du masque n'est plus obligatoire dans les 41 théâtres de Broadway mais celui-ci reste fortement recommandé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez [broadway.org](https://www.broadway.org).

RETOUR SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS

Les voyageurs n'ont plus aucune formalité à accomplir avant leur arrivée en France, en métropole comme outre-mer, et la présentation du passe sanitaire ne peut plus être exigée, quel que soit le pays ou la zone de provenance.

Informations complètes sur les liens suivants :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/etats-unis/#entree>

<https://newyork.consulfrance.org/levee-du-dispositif-de-controle-sanitaire-aux-frontieres-francaises-depuis-le>

Le Ministère des Affaires Etrangères nous informe de nouvelles restrictions concernant l'entrée aux Etats-Unis concernant les passagers ayant effectué un voyage à **CUBA depuis le 12 janvier 2021**. Ces derniers ne pourront pas bénéficier du régime de l'ESTA (exemption de visa). Vous pouvez retrouver cette information sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/etats-unis/#entree>

Cette interdiction concerne :

- les ESTA non-délivrés
- les ESTA délivrés en cours de validité : en cas de voyage récent à Cuba ils seront annulés, parfois à quelques jours du départ seulement.

Voici l'information du Ministère des Affaires Etrangères :

"**Les voyageurs qui se sont rendus à Cuba depuis le 12 janvier 2021** ou qui désirent y voyager avant un séjour aux Etats-Unis ne peuvent pas bénéficier du régime de l'ESTA et **doivent obligatoirement faire une demande de visa auprès d'un consulat américain** avant d'entreprendre un voyage aux Etats-Unis, et ce, même s'ils bénéficient d'un ESTA précédemment approuvé, sous peine de voir celui-ci annulé par les agents de la police aux frontières (Customs and Border Protection) lors de l'entrée sur le sol américain, ou de faire l'objet une décision de refus d'embarquement. Pour plus d'informations (en anglais), consulter la **FAQ** sur le site de l'agence fédérale Customs and Border Protection."

A noter, que le site officiel de l'ESTA n'a pas encore été modifié en conséquence mais la mesure est bien officiellement en vigueur.

Les voyageurs qui se sont rendus en Iran, Irak, Syrie, Libye, Somalie, Yémen ou au Soudan depuis le 1er mars 2011 et les personnes ayant la nationalité iranienne, irakienne, soudanaise ou syrienne ne peuvent pas bénéficier du régime d'exemption de visa.

Ces personnes doivent solliciter un visa B1/B2 valable, selon les cas, plusieurs années auprès des autorités diplomatiques et consulaires américaines.

Compte tenu des délais de délivrance, il est recommandé d'anticiper ces démarches qui peuvent prendre plusieurs semaines.

Selon l'administration américaine, les personnes ayant besoin d'un visa en urgence pour un voyage d'affaires ou des raisons médicales ou humanitaires pourront bénéficier d'un traitement accéléré de leur demande de visa.